

Eric Blachon (FO) élu Président du conseil d'administration de la Cnav

Paris, le 2 mars 2022

Lors du Conseil d'administration qui s'est tenu le mercredi 2 mars (1^{ère} séance de la nouvelle mandature 2022-2025), en présence de Laurent Pietraszewski Secrétaire d'Etat chargé des Retraites et de la Santé au travail, Eric Blachon, secrétaire général de l'UD-FO Loire, a été élu à l'unanimité Président du Conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

Eric Blachon était déjà membre du Conseil d'administration de la Cnav sous la précédente mandature depuis aout 2021.

Durant la mandature 2018-2022, il a été Président de la caisse primaire d'assurance maladie du Loiret et vice-président de la Carsat Rhône Alpes.

Eric Blachon est Président du Conseil de développement de Saint-Etienne Métropole depuis juillet 2021.

Il est également Vice-président délégué, chargé des relations avec les territoires du Conseil économique social et environnemental régional d'Auvergne Rhône-Alpes depuis janvier 2016,

A l'occasion de son discours devant le Conseil d'administration, dont la composition a été renouvelée à plus de 40 %, Eric Blachon a rappelé son « *souhait de poursuivre la dynamique constructive de travail engagée par le Conseil d'administration. Cela se traduirait notamment dans le cadre de la poursuite des travaux engagés par la précédente mandature pour la préparation de la prochaine convention d'objectifs et de gestion* ». Il a précisé que « *le Conseil d'administration serait particulièrement vigilant et notamment sur les ressources et les moyens qui seront accordées pour garantir la réussite de cette convention* ».

Laurent Pietraszewski, venu installer le nouveau conseil d'administration, a déclaré, après avoir félicité le président nouvellement désigné, « *Je tiens à adresser mes chaleureuses félicitations à Eric Blachon pour son élection en tant que Président ainsi qu'à Pierre Burban renouvelé dans sa fonction de Vice-président. Les fortes attentes des Français vis-à-vis de notre système de retraite sont légitimes et nécessitent, pour y répondre, de relever des défis exigeants. Ainsi, la prochaine Convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'Etat et la CNAV pour la période 2023-2027 devra faire de la qualité de service le cœur de son action, avec notamment la réduction des délais de liquidation des pensions, la lutte contre le non-recours aux droits et la poursuite d'une action sociale forte auprès des retraités les plus fragiles. Ces démarches*

initiées avec succès sous ce quinquennat devront se poursuivre et s'amplifier sans relâche. Je suis confiant dans la capacité de la CNAV à mener cette action en faveur de nos retraités ».

Photo disponible sur demande auprès du service de presse.

L'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale

Premier organisme français de retraite, la Cnav gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Elle forme avec les Carsat, les CGSS et la CSSM, le réseau de [l'Assurance retraite](#). Chaque année, elle verse 140 milliards de prestations à près de 15 millions de retraités, et gère la carrière de plus de 20 millions de cotisants. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur www.lassuranceretraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...) : déjà plus de 12 millions d'espaces personnels créés !